



NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES D'INFORMATION  
DES ÉTATS-UNIS

## TERRA BALCANICA ANNONCE UNE EXTENSION DE PLACEMENT FONDÉ SUR LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

**Vancouver, Colombie-Britannique** – le 6 juin 2025 – Terra Balcanica Resources Corp. (« **Terra** » ou la « **Société** ») (CSE : **TERA**; FRA : **UB1**) annonce qu'elle prolonge la clôture de son placement privé sans intermédiaire sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté (le « **placement privé** ») pour un produit brut minimal de 750 000 dollars canadiens et un produit brut maximal de 1 117 495 dollars canadiens au moyen de l'émission d'un maximum de 11 174 950 unités (chacune une « **unité** ») à un prix d'achat de **0,10** dollar canadien l'unité. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire du capital de la Société (une « **action** ») et d'un demi-bon de souscription d'action (chaque bon de souscription entier étant un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription peut être exercé pour acheter une action ordinaire (une « **action d'un bon de souscription** ») au prix d'exercice de **0,20 \$ dollar canadien** l'action d'un bon de souscription pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture du placement privé (la « **date de clôture** »). La clôture du placement privé est prévue vers le 11 juillet 2025 et est soumise à l'approbation de la Bourse des valeurs canadiennes. Pour plus de détails sur le placement privé, veuillez consulter le communiqué de presse de la Société du 16 avril 2025.

Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables, le placement privé est réalisé aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A de la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus* (ou, au Québec, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*). Les titres émis aux souscripteurs dans le cadre du placement privé ne seront pas assujettis à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Un document d'offre lié au placement privé est accessible sous le profil de la Société à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le site Web de la Société à l'adresse [www.terrabresources.com](http://www.terrabresources.com). Les investisseurs potentiels sont encouragés à lire ce document d'offre avant de prendre une décision de placement.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ou des lois sur les valeurs mobilières des États de ce pays, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, à moins d'être inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières applicables des États de ce pays ou d'obtenir une dispense d'une telle inscription.

### À propos de la Société

Terra Balcanica est une société d'exploration de divers métaux, dont des métaux énergétiques, qui cible des systèmes minéraux à grande échelle dans les Balkans, au sud-est de l'Europe, et dans le nord de la Saskatchewan, au Canada. La Société détient une participation de 90 % dans le projet Viogor-Zanik, situé dans l'est de la Bosnie-Herzégovine. Les actifs canadiens comprennent un

portefeuille de permis d'exploration d'uranium en périphérie du bassin de l'Athabasca : Charlot-Neely Lake, Fontaine Lake, Snowbird, et South Pendleton, qui est intégralement visé par une option. La Société favorise une implication responsable auprès des communautés locales et des parties prenantes. Elle s'engage à mettre en œuvre de manière proactive les bonnes pratiques de l'industrie à l'échelle internationale (appelées « Good International Industry Practice » ou « GIIP ») et une approche de gestion durable en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

## AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Terra Balcanica Resources Corp.**  
« Aleksandar Mišković »

**Aleksandar Mišković**  
**Président et chef de la direction**

Pour obtenir toute l'information sur le présent communiqué, veuillez communiquer avec Aleksandar Mišković à l'adresse [amiskovic@terrabresources.com](mailto:amiskovic@terrabresources.com) ou par téléphone au 514 796-7577, ou visiter le [www.terrabresources.com/en/news](http://www.terrabresources.com/en/news).

### *Mise en garde*

*Le présent communiqué contient de l'information prospective et des énoncés prospectifs au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable (collectivement, les « énoncés prospectifs »). L'emploi de termes comme « prévoir » et « avoir l'intention de », ainsi que la conjugaison de verbes au futur et l'emploi d'autres expressions similaires, permettent de cerner des énoncés prospectifs. Les modalités et la réalisation du placement privé, la date de clôture prévue, le paiement des honoraires d'intermédiation et l'emploi du produit du placement privé, entre autres, sont des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Ces déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler incorrectes, notamment sa capacité à obtenir l'approbation réglementaire pour le placement privé, l'état des marchés du financement par actions au Canada et dans d'autres territoires, la volatilité et la sensibilité aux prix du marché, la volatilité et la sensibilité aux fluctuations des marchés financiers et la fluctuation du prix des métaux. Il ne faut pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les résultats réels obtenus peuvent différer de l'information contenue dans le présent document en raison de nombreux risques et incertitudes connus et inconnus et d'autres facteurs. La Société estime que les attentes présentées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.*